

COMMISSION PERMANENTE DU 1er AVRIL 2021

Rapports n° CP 2021-167

**DISPOSITIFS POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS ISSUS LA COP
ÎLE-DE-FRANCE 2020, 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ÉCOLOGIQUES ET FONDS
D'URGENCE INONDATIONS : 1ÈRE AFFECTATION 2021
CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL : 2ÈME AFFECTATION POUR 2021**

Texte de l'amendement :

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide de relancer la politique régionale de soutien aux associations environnementales par des aides pérennes et la mobilisation d'un budget réellement conséquent, notamment par le rétablissement des 2,2 millions d'euros du budget annuel supprimés depuis 2016 ».

Exposé des motifs :

**SOUTENIR DAVANTAGE ET DE FAÇON PLUS PÉRENNE LES ASSOCIATIONS ET LES
ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX**

Le budget régional 2021, dans la continuité des budgets 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, n'a prévu qu'un très faible engagement de la Région en matière de soutien aux associations et organismes œuvrant pour l'environnement.

A l'heure où les collectivités territoriales doivent se saisir pleinement des enjeux environnementaux, et où les moyens publics doivent être davantage mobilisés en faveur de l'emploi, et notamment de l'emploi associatif, socialement utile en période de crise, le désengagement de la Région en ce domaine est aussi incompréhensible que contreproductif.

A l'inverse des financements ponctuels, au gré d'appels à projet et des intérêts de l'exécutif, il est indispensable de faire de ces associations des éléments structurants et permanents de la politique environnementale régionale. Il faut pour cela renforcer et pérenniser le soutien régional à ces acteurs, qui agissent quotidiennement pour le bien commun, pour la préservation des ressources et des espaces naturels, de la biodiversité, et qui contribuent à la prise de conscience collective des enjeux climatiques et à la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est pourquoi il est ici proposé de rétablir le financement de cette action à un niveau correspondant à la fois aux besoins de ces acteurs et aux enjeux environnementaux régionaux.

Céline MALAISÉ

Maxime des GAYETS

Ghislaine SENÉE

Eddie AÏT

